

COPIE

Association Flainoise immeuble POLLUX appt 407, Flaine Forêt 74300 Arâches la Frasse http://associationflainoise.fr/ info@associationflainoise.fr	Monsieur le Président du Syndicat mixte Funiflaine Hôtel du Département, 1 rue d'Albigny 74000 Annecy
Association « Les Amoureux des Carroz » 2 route des Clis, Le Serveray, Les Carroz F-74300 ARACHES LA FRASSE FaceBook : Les Amoureux des Carroz amoureuxdescarroz@gmx.fr	Lettre transmise par email et par courrier postal avec le dossier imprimé

Copie à : Monsieur le Préfet de Haute Savoie
Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Montagne

Arâches le 26 août 2019
Objet : Projet Funiflaine.

Monsieur le Président.

Nous avons suivi avec la plus grande attention la phase de concertation sur le projet Funiflaine, et nous y avons participé activement, avec des études approfondies.

Avec le recul, nous sommes toujours fermement opposés au projet que vous avez maintenant engagé, et contestons votre analyse de la concertation, qui reprend les arguments contestables du Syndicat.

Votre tracé ne doit pas et ne peut pas aboutir, en raison :

- d'un impact négatif sur le Grand Massif,
- d'attributs « Transport Public » et « Ascenseur Valléen » injustifiés.

Le Funiflaine sera un enjeu électoral, alors que ce projet devrait être consensuel au niveau de la commune.

Notre dossier, élaboré de concert avec les habitants de la commune, sera notre réponse à l'enquête publique.

Les éléments mis en avant mobiliseront les habitants avec lesquels nous sommes en synergie. D'expérience, les habitants savent le dire.

L'alternative décrite, un véritable Transport Public, est attendue, le bon sens l'emportera.

Le Syndicat peut encore faire évoluer le projet avec un impact limité sur le délai de réalisation, et nous regretterions beaucoup qu'il n'en tire pas profit.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner les précisions qui manqueraient sur nos analyses.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Régis Lardennois
Président de l'Association Flainoise

Claude Buffet Président de l'Association
« Les Amoureux des Carroz ».

PJ : Annexe avec liens vers le dossier internet.

Annexe – résumé de notre argumentation.

Nous partageons les objectifs affichés du projet Funiflaine, et espérons que ce projet se fera en dépit de craintes sur la fréquentation du Domaine Skiable de Flaine.

Nous sommes cependant totalement opposés au tracé du Syndicat pour les raisons principales suivantes :

- en tant que Transport Public, il évite la principale zone urbaine du secteur, la station des Carroz, avec ses 15000 lits et 2000 habitants, alors qu'il passe tout près.

- en tant qu'Ascenseur Valléen' c'est une remontée mécanique d'accès à un Domaine Skiable, qui a même pour but affiché une extension de Domaine Skiable.

- Aucune liaison « mécanique » n'est prévue entre la gare d'arrivée de Flaine au parking P1 et le centre de la station, ce qui obligera les passagers non skieurs à attendre une navette, au détriment de la qualité du service. La construction d'un ascenseur depuis le parking P1 serait sans doute très difficile, et c'est un contre sens d'assurer la desserte locale des piétons par navettes routières seules, alors que Flaine est équipée d'ascenseurs pour se déplacer rapidement dans la station.

- nous tenons à conserver la zone nature de Pierre Carrée, la seule à Flaine où il soit possible de pratiquer le ski de fond ou la marche en raquette durant la saison d'hiver, dans un espace sécurisé, activités interdites sur le Domaine Skiable. Une gare du Funiflaine et les aménagements périphériques détruirait cette zone. Nous sommes opposés à l'urbanisation de cette zone, dont la gare intermédiaire prévue par le projet actuel du Funiflaine serait un précurseur.

Notre proposition de projet alternatif, passant par les Carroz et arrivant au parking P3 de Flaine a été rejetée lors des réunions publiques de concertation.

Le parking P3 est central dans la station de Flaine, élément clé pour un Transport Public, mais c'est aussi une Zone Rouge pour les avalanches et les éboulements. Elle est aujourd'hui très fréquentée avec un parking public, deux remontées mécaniques et deux pistes de ski alpin, et la zone proposée pour la gare n'a jamais connu d'avalanche. Des mesures significatives de réduction des risques ont été prises : une forêt construite progressivement, des paravalanches et des déclenchements d'avalanches en période de risque. Nous ne contestons pas les risques, ni les mesures constructives qui seraient nécessaires, mais nous pensons que l'intérêt de cette zone pour les clients à pieds du Funiflaine mérite que soit étudiée une possibilité de dérogation.

Monsieur le Sous-Préfet, représentant la Préfecture, nous a expliqué que dans la mesure où une gare au P1 était une alternative moins exposée, notre proposition ne pouvait qu'être rejetée.

Nous contestons ce rejet pour deux raisons :

- le projet du Syndicat ne répond absolument pas aux mêmes critères que le nôtre :
 - notre projet est un Transport Public desservant une population et arrivant au centre station de Flaine,
 - le projet du Syndicat ne dessert pas de population, et nécessite un accès par navette routière. Ce projet n'est pas une alternative au nôtre.
- le tracé du Syndicat a été mentionné comme ne présentant aucun risque vis à vis des avalanches alors qu'il traverse sur 1100m une zone avalancheuse au nord-ouest de l'Arbaron (CLPA 39 à 42), signalée à 5 reprises dans le rapport PPRNa de la commune d'Arâches, avec environ 10 chalets endommagés ou détruits, 4 skieurs emportés dont 1 décédé.

Cette zone non constructible n'est pas règlementée dans le PPRN, mais il est clair que l'analyse qui devra être conduite suite à une demande de construction du Syndicat en fera une Zone Rouge, plus dangereuse que le parking P3, car non surveillée, non sécurisée, et avec des avalanches récurrentes.

Nos analyses montrent qu'au moins un pylône sera nécessaire dans cette Zone qui comporte actuellement 3 pylônes électriques.

Sur un télécabine tel que celui envisagé, la destruction d'un pylône aurait des conséquences catastrophiques pour toute la ligne.

Deux tracés exempts d'exposition aux avalanches ont été cités lors de la concertation, et sont détaillés dans notre rapport :

- 1- tracé direct Magland-Flaine, via le sommet de l'Arbaron et la plaine du lac,
- 2- tracé Magland-Les Carroz.

Avec ces deux tracés alternatifs au projet du Syndicat, avec une gare intermédiaire à Magland, sans exposition aux risques naturels (sauf survol de falaise), il serait possible de réaliser un appareil apportant des services proches de ceux que nous attendons, pour un coût plus élevé, avec un temps de transport Les Carroz-Flaine allongé, et une desserte de Flaine moins attractive en absence d'ascenseur entre P1 et Forum. Un tel projet présenterait cependant pour nous des éléments positifs.

Notes

1- Notre projet arrivant à Flaine sur le parking P3 traverse la même zone avalancheuse que le tracé du Syndicat, mais le relief aidant, sans pylône et avec ses câbles à au moins 80m du sol (en statique avec charge maximale de 2000 passagers/h). Nous pensons que cette hauteur de survol est suffisante pour compenser le balancement vertical des câbles que nous n'avons pas évalué.

Cette hauteur de survol pourrait encore être augmentée en utilisant des pylônes plus hauts, ou bien des câbles porteurs un peu plus gros. A titre indicatif, la flèche statique maximale est de 110m sur cette portée de 1700m. Notre rapport renferme plus d'informations, et nous sommes à disposition pour fournir les informations qui manqueraient.

2- Notre rapport mentionne notre intérêt pour une technologie de remontée mécanique plus légère que le 3S, à notre avis surdimensionnée, afin de réduire le volume et le prix des installations, ainsi que son prix de exploitation.

Il nous semble que la technologie utilisée sur le nouveau TC de la Flégère apporterait des performances satisfaisantes, en termes de portée et de résistance au vent.

Nous n'avons pas voulu mettre ce sujet en avant au stade actuel, focalisé sur le tracé et la clientèle, mais comptons bien y revenir lorsque seront mieux connues les caractéristiques de l'installation de la Flégère dans quelques mois.

Liens

Article du site Internet [Bilan de la concertation du Funiflaine par les associations]
<http://www.associationflainoise.fr/>, cet article est très visible sur le site.

Cet article contient un lien vers l'adresse du dossier :

<http://associationflainoise.fr/Documents/2019/2019-Funiflaine-BilanDeConcertation/>

La version numérique permet de zoomer sur les plans qui ont une meilleure résolution, et sera mise à jour.